**TARBES ANIMATIONS**
**#tarbestourisme**
3, Cours Gambetta – 65000 TARBES
Tél : + 33 5 62 51 30 31 / + 33 5 62 51 85 48

Contact

Monsieur Yves HAURE – + 33 6 81 48 74 26
Mail : yves.haure@wanadoo.fr
www.tarbestourisme.fr

# CONSULTATION

## désignation d'un prestataire pour la mise à disposition de personnels intérimaires

**pour les festivals d'été organisés par #tarbestourisme**

TARBES TOURISME

Tarbes Animations assure l'organisation de festivals et d'événements pour la ville de Tarbes – sous l'enseigne #tarbestourisme.

Tarbes Animations assure l'organisation de plusieurs festivals d'été à Tarbes – Hautes-Pyrénées :

- ✓ Fêtes de Tarbes (*quatre jours de production en juin*),
- ✓ Festival Tarba en Canta (*quatre jours de production en juin*),
- ✓ Festival Equestria (*six jours de production en juillet*),
- ✓ Festival Tarbes en Tango (*dix jours de production en août*),
- ✓ etc..

Ces festivals sont organisés, pour la plupart, en collaboration avec les services municipaux ou des entreprises prestataires et nécessitent le renfort de personnels intérimaires recrutés, via une entreprise d'intérim, par Tarbes Animations. Les manifestations durent de quatre à dix jours et se déroulent au cœur de l'été et en centre-ville de Tarbes.

## Présentation et objectifs de la prestation a adjudiquer :

La présente consultation a pour objet d'assurer des prestations de mise à disposition de personnels intérimaires pour l'association Tarbes Animations.

Au terme de la consultation, un accord commercial sera conclu, avec le prestataire retenu, pour une durée ferme de deux ans à compter de sa date de signature et de notification.

Il pourra être reconduit une fois au maximum pour une nouvelle période de deux ans à compter de la date anniversaire de sa notification (*deux ans renouvelables une fois*).

## Prestation souhaitée :

Tarbes Animations est une association. Elle fait traditionnellement appel à du personnel saisonnier pour ses manifestations estivales qui nécessitent des personnels de renfort :

- au titre de fonctions techniques d'électriciens
- au titre de fonction de manutentionnaires.

Il s'agit de personnels recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité ou de besoins occasionnels ou saisonniers au titre de missions techniques particulières et en renfort des équipes municipales ou des prestataires.

Le présent appel d'offres vise à établir un contrat de mise à disposition d'agents intérimaires sur une durée de quatre ans (*deux ans renouvelables une fois*).

Durant la période de l'accord commercial, le prestataire mettra à disposition de Tarbes Animations des agents intérimaires selon les conditions définies dans le présent cahier des charges.

Les contrats sont signés à Tarbes – siège de l'association.

En règle générale, les agents intérimaires intervenant dans le cadre du présent appel à candidature interviendront à Tarbes – Hautes-Pyrénées.

Le personnel intérimaire mis à la disposition de Tarbes 1nimations est soumis aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles en vigueur concernant la protection de la main d'œuvre et les conditions de travail.

Le supérieur hiérarchique et fonctionnel sera Monsieur le Directeur de Tarbes Animations.

Le personnel intérimaire est également soumis aux dispositions conventionnelles incluant les conditions particulières d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables aux métiers pratiqués.

**Conditions d'exécution des prestations :**

Dans le cadre de la présente consultation, les agents intérimaires recherchés correspondent principalement au profil suivant :

1. personnel disposant d'un diplôme d'électricien BE/BS – N3 – journée avec repas de midi – heures ouvrables,

2. personnel disposant d'un diplôme d'électricien BE/BS – N2 – journée avec repas de midi – heures ouvrables,

3. personnel disposant d'un diplôme d'électricien BE/BS – N3 – soirée et nuits avec repas du soir – 18 heures – 2 heures du matin,

4. personnel disposant d'un diplôme d'électricien BE/BS – N2 – soirée et nuits avec repas du soir – 18 heures – 2 heures du matin,

5. personnel apportant un soutien technique sur des opérations de manutention (*montage / démontage d'équipements – barrières – scènes – etc.*.) – journée – heures ouvrables avec repas de midi.

Dans le cadre de l'accord commercial, Tarbes Animations pourra solliciter d'autres types de profils, qui feront alors l'objet d'une définition spécifique.

A titre indicatif, les quotités envisagées par Tarbes Animations sont les suivantes pour l'année 2027 – première année de l'accord commercial à intervenir :

- environ quatre agents en renfort bénéficiant d'un diplôme d'électricien de type N3 soit environ vingt-cinq jours travaillés,
- environ deux agents en renfort bénéficiant d'un diplôme d'électricien de type N2 soit environ dix jours travaillés,
- environ six agents recrutés pour un soutien technique sur des opérations de manutention soit environ vingt jours travaillés.

Ces éléments sont donnés à titre d'information sans valeur contractuelle.

Le titulaire de l'accord commercial assume tous les devoirs, obligations et formalités qui lui incombent en tant qu'employeur, notamment :

1. déclaration préalable à l'embauche,
2. élaboration du contrat de travail,
3. renouvellements éventuels des contrats et avenants,
4. traitement des salaires et des acomptes,
5. attestation de maladie et déclaration d'accident du travail,
6. paie et facturation,
7. litiges, avertissements et sanctions,
8. certificat de travail et attestation Pôle emploi.

Le titulaire de l'accord commercial élabore également le contrat de mise à disposition.

Le titulaire de l'accord commercial doit par ailleurs :

- ✓ vérifier les références et diplômes des candidats,
- ✓ présenter précisément le poste à remplir à toute personne mise à disposition de Tarbes Animations,
- ✓ communiquer ou rappeler à toute personne mise à disposition de Tarbes Animations les modalités d'exécution du contrat (*horaires, visite médicale, salaires, paiement des congés payés, absences, formation, etc*.),
- ✓ assurer les prestations de médecine du travail,
- ✓ tenir à disposition de Tarbes Animations un registre sur lequel chaque intérimaire délégué aura signé, daté et attesté qu'il a bien pris connaissance de ces différentes informations,
- ✓ prendre les mesures nécessaires en cas de manquement d'un intérimaire, aux règles d'hygiène et de sécurité, dès lors que le titulaire en est informé par Tarbes Animations,
- ✓ informer Tarbes Animations des cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et de leur nature. Tarbes Animations pourra alors demander à accéder aux éléments d'analyse utiles à la mise en place d'actions correctives,
- ✓ apporter conseil et assistance juridique à Tarbes Animations notamment sur les motifs de recours, les prolongations, les litiges éventuels.

Le titulaire de l'accord commercial s'engage expressément à proposer à Tarbes Animations au minimum deux candidats possédant le niveau de compétence technique requis pour assumer au mieux la mission à pourvoir et ce, quel que soit le métier.

Le titulaire de l'accord commercial doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de Tarbes Animations ou des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations. Le titulaire doit produire les attestations d'assurance en cours de validité, indiquant l'étendue de la responsabilité garantie, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de l'accord commercial et avant tout début d'exécution.

Le titulaire de l'accord commercial doit remettre à Tarbes Animations tous les ans, et avant le 1er mars de chaque année civile, jusqu'à la fin de l'exécution de l'accord, les documents prévus en application de l'article D.8222-5 du code du travail.

## Conditions d'examen et de dépôt des offres :

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- ✓ conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- ✓ références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de prestations similaires antérieurs,
- ✓ prix, hors taxes et toutes taxes comprises, par journée et catégorie (*cinq catégories – cf. conditions d'exécution des prestations*) tout compris pour la durée de l'accord commercial - les indemnités de repas (*forfait panier repas - midi et / ou soir selon horaires de travail*) ainsi que les heures de nuit et jour férié doivent être inclus en fonction de chacune des catégories mentionnées en supra,
- ✓ éventuel indice de révision du prix.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

La sous traitance est interdite.

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

TARBES ANIMATIONS
#tarbestourisme
3, Cours Gambetta
65000 TARBES
Tél : + 33 5 62 51 30 31

Monsieur Yves HAURE
Directeur Tarbes Animations – office du tourisme
Mobile : + 33 6 81 48 74 26
E-mail : yves.haure@wanadoo.fr

Les propositions sont à adresser par voie postale ou e-mail à :

Monsieur le Directeur de TARBES ANIMATIONS
3, Cours Gambetta
65000 TARBES
E-mail : yves.haure@wanadoo.fr

Les offres peuvent être transmises par voie postale et / ou e-mail.

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit avant le **mardi 15 décembre 2026 à 12 heures**, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission (*courriel ou format papier*), et doivent comporter :

1. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
2. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire candidat,
3. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
4. une liste de références ou de référents ;
5. un bordereau de prix avec mention du prix pour chacune des cinq catégories.

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur de Tarbes Animations.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

Chaque bon de commande donnera lieu à un paiement après constatation du service fait.

La facturation de cette prestation interviendra à service fait, l'ordre de :

Monsieur le Directeur de TARBES ANIMATIONS
3, Cours Gambetta
65000 TARBES
E-mail : amandine.perez@tarbes-tourisme.fr

Fait à Tarbes, le mardi 13 octobre 2026

TARBES
TOURISME